

Note sur la diffusion des résolutions du congrès de La Haye (28 juin 1948)

Légende: Le 28 juin 1948, le Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne adresse aux comités nationaux du futur Mouvement européenne une note les informant des conditions de diffusion des résolutions du congrès de l'Europe à La Haye.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Mouvement européen. ME 1120.

Copyright: Tous droits réservés

URL: http://www.cvce.eu/obj/note_sur_la_diffusion_des_resolutions_du_congres_de_la_haye_28_juin_1948-fr-945359d7-fbb0-4783-85ea-8e497e7897fa.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

Note sur la diffusion des résolutions du congrès de La Haye

28 juin 1948

Annexe 1

AUX COMITES NATIONAUX

FOURNITURE DES RESOLUTIONS

Versions diverses:

Le texte anglais et le texte français sont dès maintenant disponibles, imprimés l'un et l'autre à Londres. Une version hollandaise et une version allemande sont en préparation à La Haye et seront prêtes sous quelques jours. Le texte italien va être imprimé à Rome, aucune autre traduction n'est envisagée actuellement.

Prix des brochures:

Le Comité international dans sa séance du 30 mai a décidé que chaque brochure serait facturée au prix coûtant de 3d. (trois pence) payable, dans le pays de destination, en monnaie locale au change officiel. Il appartient donc à votre comité national de financer la distribution des résolutions et de mettre à la disposition du comité international, dans votre capitale, la somme correspondant au total des brochures commandées.

Le comité national ou chacun des mouvements peut distribuer les brochures ainsi achetées par lui à titre gratuit ou à titre onéreux. Le prix de vente ne devra, en tout cas, pas dépasser le prix d'achat de plus de 50 %.

Commandes et livraisons:

Toute commande est à passer au secrétariat international de Paris, si possible en une commande globale.

Les brochures vous seront expédiées par colis postaux de 10 kg contenant 400 brochures, à moins que, pour des raisons qui vous sont particulières, vous ne nous demandiez un autre mode d'expédition.

A titre spécial, il peut être fourni des brochures mises sous bande par unité: le colis de 10 kilos contient alors 300 résolutions.

Annexe 2

AUX COMITES NATIONAUX

DISTRIBUTION DES RESOLUTIONS

A. Liste suggérée de destinataires:

Délégués au congrès,
Invités favorables mais empêchés d'y assister.

Politique: Ministres, cabinets de ministres,
Parlementaires de toutes assemblées,
Partis politiques (échelons national et régionaux),
Préfets, conseillers généraux,
Conseillers municipaux des grandes villes,
Maires des villes moyennes.

Administration: Directeur de chaque direction ministérielle,
Grands corps de l'État (Conseil d'État..., Magistrature..., Services publics..., Armée..., Corps des Mines...)

Culturel: Hiérarchies ecclésiastiques,
Établissements religieux (instituts, communautés),
Académies, associations culturelles diverses,
Université (chaque Faculté),
Syndicats (Société des Gens de Lettres, associations d'artistes de tous arts),
Éditeurs et syndicats de la librairie,
Presse (de la capitale et des provinces: directeurs, rédacteurs en chef et principaux journalistes de la presse quotidienne, hebdomadaire, périodique),
Radiodiffusion: comités de direction, rédacteurs politiques et collaborateurs principaux de chaque poste.

Économique: syndicats de cadres, ouvriers et patronaux (toutes branches professionnelles, échelons national et régionaux), Chambres de Commerce, Grandes entreprises et établissements publics.

Social: associations diverses (familiales, d'entraide, mutuelles), Ligues et mouvements divers.

N.B. - 1 exemplaire à chaque destinataire individuel, si possible 5 à 20 à chaque grand organisme.

La liste ci-dessus des catégories essentielles de destinataires est proposée à titre indicatif: la situation propre à chaque pays d'une part, les caractéristiques de l'action dans chaque pays d'autre part, peuvent amener à la modifier. Chaque comité national est prié de faire connaître les transformations qu'il envisagera (suppressions, modifications, ajouts) afin d'en permettre la communication aux correspondants des autres pays qui pourront, parfois, s'en inspirer utilement.

B. Modalités de distribution:

Selon les destinataires, l'envoi pourra être gratuit ou onéreux. En effet, s'il est indispensable de fournir à toutes les personnalités utiles un exemplaire gratuit des résolutions, la diffusion peut être de beaucoup élargie un provoquant l'achat des brochures par toutes les méthodes appropriées: l'envoi contre remboursement, recommandation aux premiers destinataires et aux militants d'achat de petites quantités en vue de la revente, distribution par les librairies et journaux amis...

La détermination du prix de vente dans chaque pays et des modalités de vente, sont fonction des usages en vigueur et des moyens d'action du comité national.

Il est ci-joint annexé une lettre imprimée destinée à accompagner l'envoi de chaque brochure et qui demande à tous les destinataires d'aider à la diffusion. Chaque comité national peut s'il le juge opportun ajouter à cette lettre un papillon faisant mention du prix de vente choisi.

Le délai assez long écoulé déjà depuis le congrès fait souhaiter une grande rapidité de distribution : cependant chaque comité national en est juge, en fonction de la date de la députation auprès de son gouvernement, des vacances parlementaires (en Suède début juillet, en France fin août) et de tous autres éléments de choix.